

Agen, le 17 avril 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ÉTAT VERSE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) A HAUTEUR DE 132.742 MILLIONS D'EUROS AUX COMMUNES (60.57M€), EPCI (21.139M€) ET DEPARTEMENT (51.033M€) DE LOT-ET-GARONNE POUR 2023

La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État aux communes, aux intercommunalités et aux départements a été mise en ligne le 31 mars 2023. D'un montant de près de 27 milliards d'euros, la DGF constitue la principale dotation de l'État au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements. En Lot-et-Garonne, **90,3 %** des communes connaissent une stabilité ou une progression de leur DGF en 2023 par rapport à 2022.

Pour la première fois depuis 13 ans, le Gouvernement a décidé d'augmenter la DGF de 320 millions d'euros en 2023, afin d'aider les collectivités à faire face aux conséquences de l'inflation.

La DGF reflète les dynamiques démographiques des collectivités locales et permet de tenir compte de la diversité des territoires au regard de la population, la richesse, les ressources et les charges des collectivités.

En 2023, **90,3 %** des **communes** de Lot-et-Garonne bénéficient d'une hausse de leur DGF. Le montant moyen de DGF par habitant s'élève à **172,5 €**, supérieur au montant moyen national de 169,1 € par habitant.

Pour les **intercommunalités**, la loi de finances pour 2023 prévoit une progression de la péréquation de 30 millions d'euros, elle aussi financée par des crédits nouveaux apportés par l'État. **Six des onze intercommunalités du département connaissent ainsi une hausse de leur DGF en 2023.**

La DGF des **départements** apparaît globalement stable : le département de Lot-et-Garonne enregistre une hausse de sa DGF de **0,03 %**.

Cette hausse de la DGF s'ajoute à l'ensemble des mesures prises par l'Etat pour soutenir les finances des collectivités territoriales dans le contexte d'inflation : bouclier tarifaire et amortisseur électricité pour limiter la hausse des coûts de l'énergie, reconduction du filet de sécurité pour aider les collectivités confrontées à une dégradation de leurs finances, maintien des dotations de soutien à l'investissement à leur plus haut niveau (2 Mds€), création du fonds vert pour accompagner les territoires dans leur transition écologique (2 Mds€) , revalorisation automatique des bases de fiscalité locale de plus de 7 %.

En décidant d'une augmentation de la DGF inédite depuis 13 ans, le Gouvernement apporte la preuve de sa volonté d'aider les collectivités à faire face à l'inflation et à poursuivre leurs missions essentielles de service public.

Lien vers la répartition de la dotation globale de fonctionnement pour 2023 :

http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php